

# Le brassage des différents héritages culturels et religieux du monde méditerranéen

Renaud Rochette

## Seconde (Histoire)

Thème 1. Le monde méditerranéen :  
empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge  
Chapitre 1. La Méditerranée antique :  
les empreintes grecques et romaines

Rappel du programme (BOEN n°1 du 22 janvier 2019)

« Objectifs du programme : Ce chapitre vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset de l'Europe.

On peut pour cela : (...)

- montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens. »



Apothéose d'Antonin le Pieux et Fausta  
(Base de la colonne Antonine, 161,  
Musées du Vatican, Rome,  
photo [Miguel Hermoso](#), CC BY-SA 3.0).

## Remise en perspective

Le point de passage et d'ouverture sur le principat d'Auguste a permis de voir la formation territoriale de l'Empire romain et la transformation de la Méditerranée en un lac romain, le *Mare Nostrum* (notre mer).

Sur un plan religieux, l'expansion territoriale de Rome met les Romains en contact avec d'autres religions, à une époque où les religions sont liées à un peuple et une société spécifiques, et où le culte est un acte social qui soude une communauté avant d'être (éventuellement) un acte d'adhésion intime. Les Romains n'entendent pas imposer leur religion, mais souhaitent que le culte des peuples de l'Empire participe à la reconnaissance de l'autorité romaine. Ils vont donc globalement laisser la liberté de culte dans les territoires conquis tant qu'il n'y a pas de remise en cause de l'ordre public, et en particulier la soumission à Rome.

L'Empire construit la cohésion religieuse par deux méthodes. La première est l'*interpretatio romana*, c'est-à-dire l'assimilation des dieux locaux à des aspects des dieux romains. Le nom du dieu local devient souvent une épithète du dieu romain : Jupiter est par exemple associé à Ammon en Égypte ou Taranis en Gaule. L'autre méthode est l'établissement par Auguste du culte de Rome et de l'empereur. Au-delà de la dimension politique évidente (garantir l'unité de l'Empire et l'acceptation de la domination

romaine), cette approche a aussi une dimension religieuse, car les Romains sont persuadés que la stabilité, la prospérité et le succès des armées de l'Empire dépendent de la *concordia deorum* (la bonne entente avec les dieux), qui ne peut être maintenue que s'ils sont honorés conformément aux traditions.

Du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> siècle, l'histoire religieuse de l'Empire romain est marquée par la montée en puissance de nouveaux cultes venus d'Orient. Nombre d'entre eux sont des cultes à mystère, c'est-à-dire fondés sur l'initiation des adeptes et le secret sur les rites ; le culte de Mithra est, par exemple, très populaire dans l'armée. Ces cultes d'insèrent facilement dans la religion romaine, car ils complètent la religion civique en créant un rapport entre la divinité et l'initié, qui doit faire preuve de qualités morales et de purification personnelle, souvent en lien avec des conceptions sur la vie après la mort. Ce besoin spirituel peut donner lieu à des escroqueries : l'auteur satirique Lucien de Samosate (vers 125 - après 180) dénonce le culte du serpent Glycon comme une supercherie organisée par un faux prophète, Alexandre d'Abonuteichos. Remarque : le christianisme et le manichéisme, dont la popularité croît au 3<sup>e</sup> siècle, ne sont pas des cultes à mystère.

Le développement du christianisme se fait dans un contexte de difficultés à tous les niveaux que l'on a longtemps qualifié de *crise du 3<sup>e</sup> siècle*. Le pouvoir impérial est marqué par une forte instabilité politique, avec des successions rapides d'empereurs qui périssent tous de mort violente, et dont la position est menacée par de nombreuses usurpations – l'usurpateur pouvant l'emporter et devenir empereur légitime. Les frontières de l'Empire sont menacées de toutes part, avec des invasions régulières conduites par les peuples aux frontières et par le vieil adversaire perse ; le succès n'est pas toujours du côté romain. Ces guerres civiles et extérieures perturbent considérablement les circuits économiques et sont à l'origine de difficultés économiques qui entraînent des troubles sociaux. Et comme un malheur ne vient jamais seul, les années 250-260 sont marquées par une importante sécheresse et des épidémies, dont une *peste*.

L'étude de la naissance et du développement du christianisme n'est pas explicitement prévue par le programme, mais il est difficile d'en faire l'économie. Il s'agit probablement d'un cas où il s'agit de « réactiver (...) les connaissances des élèves » en rappelant les éléments vus en sixième. Comme il faut aussi « enrichir les connaissances des élèves », on peut travailler sur les persécutions des chrétiens.

### Le martyre de Polycarpe (155/56 ou 166/67)

« Nous vous écrivons, frères, au sujet des martyrs et du bienheureux Polycarpe, qui par son martyre a, pour ainsi dire, mis le sceau à la persécution en la faisant cesser. (...) Alors toute la foule, étonnée devant le courage de la sainte et pieuse race des chrétiens, s'écria : « À bas les athées ; faites venir Polycarpe ». (...) Quant à l'admirable Polycarpe, tout d'abord il ne se troubla pas à ces nouvelles, mais il voulut rester en ville ; mais la plupart cherchaient à le persuader de s'éloigner secrètement. Il se retira donc dans une petite propriété située non loin de la ville, avec un petit nombre de compagnons. (...) [Peu après, Polycarpe est arrêté]

L'irénarque [juge de paix] Hérode et son père Nicétès vinrent au-devant de lui, et le firent monter dans leur voiture ; assis à côté de lui, ils essayaient de le persuader en disant : « *Quel mal y a-t-il à dire : "César est Seigneur", à*

*sacrifier, et tout le reste, pour sauver sa vie ?* ». Lui d'abord ne répondit pas, et, comme ils insistaient, il dit : « *Je ne ferai pas ce que vous me conseillez* ». Alors, ne réussissant pas à le persuader, ils lui firent toutes sortes d'injures, et ils le firent descendre de la voiture (...).

Enfin, on le [Polycarpe] fit entrer [dans le stade], et le tumulte fut grand quand le public apprit que Polycarpe était arrêté. Le proconsul se le fit amener et lui demanda si c'était lui Polycarpe. Il répondit que oui, et le proconsul cherchait à le faire renier en lui disant : « *Respecte ton grand âge* » et tout le reste qu'on a coutume de dire en pareil cas ; « *Jure par la fortune de César, change d'avis, dis : "À bas les athées"* ». (...) Polycarpe répondit : « *Il y a quatre-vingt-six ans que je sers le Christ, et il ne m'a fait aucun mal ; comment pourrais-je blasphémer mon roi qui m'a sauvé ?* » (...).

Ils [la foule] demandaient de lâcher un lion sur Polycarpe. Mais on n'en avait pas le droit, car les combats de bêtes étaient terminés. Alors ils crièrent tous « *Que Polycarpe soit brûlé vif* » (...).

Les hommes allumèrent un grand feu. (...) [Polycarpe] était au milieu, non comme une chair qui brûle, mais comme un pain qui cuit (...) et nous sentions un parfum pareil à une bouffée d'encens ou à quelque autre précieux aromate. »

*Martyre de Polycarpe*  
(traduction D. Bertrand)

### Le document

**Auteur :** Marcion, ou Marcianus, inconnu par ailleurs, mais qui se présente comme un témoin oculaire.

**Nature :** formellement, c'est une lettre de la communauté chrétienne de Smyrne adressée aux chrétiens de Philomelion (Phrygie). C'est surtout le plus ancien récit de martyre.

**Perspective :** La difficulté de ce type de récit est qu'il vise à montrer la sainteté du martyr (en ce sens, il se rattache à la littérature hagiographique) et à inciter les chrétiens à ne pas céder devant les persécutions.

**Travail possible sur la source :** la littérature hagiographique est d'utilisation très complexe,

car son rapport à la réalité peut être lointain. Des historiens ont pu mettre en doute le déroulé exact du procès. Il est possible de tracer des parallèles avec l'arrestation et le procès de Jésus. Une comparution devant une autorité locale, qui en plus s'appelle Hérode, avant un procès devant l'autorité romaine. Le rôle de la foule, qui réclame la mort de Polycarpe. Néanmoins, les sources de ce type peuvent se révéler très riches.

## Apports du document

Le martyre de Polycarpe se déroule avant les grandes persécutions, mais il permet quand même d'en comprendre les ressorts. À cette époque, la persécution des chrétiens dépend d'initiatives locales, et se fait sur dénonciation : le rôle de la foule n'est pas qu'un parallèle biblique. On peut faire référence à l'échange de lettres vers 112 entre Trajan (règne 98-117) et Pline le Jeune lorsque ce dernier est légat (gouverneur) de la province de Pont et Bithynie et demande à l'empereur la conduite à tenir à l'égard des chrétiens : il faut enquêter en cas de dénonciation et punir ceux qui refuseraient de sacrifier aux dieux, mais il ne faut pas les débusquer.

La justification des persécutions se trouve dans le mot qui risque de poser le plus de problème de compréhension : les chrétiens sont accusés d'*athéisme*. Dans l'Antiquité et au Moyen Âge, le terme désigne quelqu'un qui rejette les dieux établis : les chrétiens aussi qualifient leurs adversaires d'*athées*. Ici, on reproche donc aux chrétiens de refuser de participer aux cultes traditionnels. Comme le lui disent les autorités locales (Hérode et Nicétès), il suffit de sacrifier aux dieux traditionnels pour échapper au châtement. Le proconsul va un peu plus loin en demandant de rejeter le christianisme. Ces deux points sont conformes à ce qu'on trouve dans la correspondance entre Trajan et Pline : il faut à la fois faire un sacrifice et rejeter le christianisme. Les autorités romaines ont visiblement compris l'incompatibilité du christianisme avec la religion civique. Le maintien de la *concordia deorum* est important d'un point de vue religieux, mais on devine aussi que, pour les Romains, la non-participation à la religion civique remet en cause la cohésion sociale. Le christianisme est une *superstition*, ce qui, pour les Romains, renvoie à des pratiques tellement différentes qu'elles sont une menace pour la société parce qu'elles font perdre toute mesure à leurs adeptes : on le voit lorsque les autorités demandent à Polycarpe d'être raisonnable.

Le risque de rejet de l'autorité impériale est aussi au cœur du texte. Ne pas participer au culte impérial, c'est remettre en cause l'autorité de l'empereur : par deux fois, on demande à Polycarpe de reconnaître César, c'est-à-dire l'empereur. Cela permet de comprendre que la religion romaine est une religion civique dont les rites sont publics et permettent d'unir la communauté. Les Romains tolèrent les religions locales car elles répondent aux mêmes objectifs : c'est pourquoi le judaïsme, du fait de sa haute antiquité, est toléré malgré l'impossibilité de l'inclure dans la religion romaine. Les convictions personnelles n'entrent pas en ligne de compte – du moins tant qu'elles ne remettent pas en cause les fondements de la société romaine.

Le document est aussi un moyen de cerner ce qu'est un martyr dans le christianisme. *Martyr* vient du grec *martys* (μάρτυς), qui signifie *témoin*, en particulier dans son sens judiciaire. Le martyr est quelqu'un qui fait témoignage de sa foi et accepte de mourir plutôt que de la renier. *Martyre* (avec un e) désigne l'action. Le martyre ne se cherche pas : on voit Polycarpe accepter de se mettre à l'abri. Même s'il existe des cas de martyrs ayant volontairement provoqué la colère des autorités romaines, l'Église, en général, a tendance à décourager la recherche du martyre.

## L'édit de Galère

« Nous avons, entre autres, toujours mis en œuvre ce qui était bon et utile pour l'État, et nous avons précédemment voulu corriger toute chose selon les anciennes lois et l'ordre public des Romains et faire en sorte que même les chrétiens, qui s'étaient séparés de la religion de leurs ancêtres, reviennent à la raison car, pour on ne sait quel motif, les chrétiens, par caprice et stupidité, ont non seulement cessé de respecter les anciennes coutumes, qui en plus ont été établies par leurs ancêtres, mais, en fonction de leurs opinions et de leurs désirs, font leurs propres lois qu'ils observent, et réunissent différentes personnes un peu partout. Et quand nous avons donné l'ordre qu'ils se conforment aux anciennes coutumes, plusieurs se sont soumis par peur, mais plusieurs autres ont été châtiés. Mais comme la plupart restaient sur leurs positions et que nous avons vu qu'ils n'avaient de respect ni pour le culte des dieux eux-mêmes, ni pour la religion, et qu'ils n'honoraient pas le dieu des chrétiens, au vu de notre très douce clémence et de notre

habitude permanente d'avoir coutume de faire preuve d'indulgence envers tous les hommes, nous croyons qu'il faut étendre notre prompte indulgence à ce sujet. Qu'il puisse y avoir de nouveau des chrétiens, et qu'ils puissent faire leurs réunions, pourvu qu'ils ne fassent rien contre l'ordre public. Dans une autre lettre, nous indiquerons aux juges la conduite à tenir. Puisque c'est l'effet de notre indulgence, ils devront prier leur dieu pour le salut de l'État et le nôtre, ainsi que le leur, pour que l'État ne soit affaibli d'aucun côté et qu'ils puissent vivre en sécurité chez eux. »

Cet édit a été publié à Nicomédie la veille des calendes de mai [30 avril], sous le huitième consulat [de Galère] et le deuxième de Maximin [311].

Lactance  
*De la mort des persécuteurs*  
(traduction Renaud Rochette)

## Le document

**Auteur :** Lactance (vers 250 - vers 325), auteur chrétien de langue latine, contemporain des événements. Il est originaire d'Afrique du Nord et vient à Nicomédie enseigner la rhétorique. Il fait partie de l'entourage de Dioclétien, où il rencontre Galère (dont il fait le méchant de l'histoire) et Constantin. Il se convertit au christianisme et perd son poste (ou démissionne) à l'occasion des persécutions. Après la fin des persécutions, Constantin lui confie l'éducation de son fils aîné, Crispus.

**Nature :** un édit, c'est-à-dire une décision de l'empereur. L'acte est affiché et lu dans les cités de l'Empire. Il est donc facile de le recopier. Ici, l'acte est connu par une copie insérée dans un ouvrage historique : ça n'a rien d'original – cela a même permis de conserver des actes dont l'original est perdu, ce qui est le cas ici.

**Perspective :** *De la mort des persécuteurs (De mortibus persecutorum)* se présente comme un ouvrage historique, mais le récit est biaisé : il s'agit de montrer que Dieu donne la victoire aux chrétiens et punit ceux qui les persécutent – les lignes qui précèdent le document décrivent l'horrible maladie qui affecte Galère pendant des mois et dont il meurt peu après la promulgation de l'édit. Le christianisme est une religion pour laquelle l'histoire a un sens.

**Travail possible sur la source :** le titre de l'ouvrage comme l'insertion d'un édit de tolérance permettent de deviner qu'il s'agit d'un auteur chrétien. Il est aussi possible de réfléchir à la fiabilité de la source, et de comprendre que le travail de l'historien est d'utiliser des sources avec des perspectives particulières et que, s'il faut être prudent dans l'emploi des sources, il faut se garder d'une approche hypercritique qui considérerait que rien n'est utilisable car l'auteur trafique la vérité. On peut, par exemple, poser la question de l'authenticité de l'édit : le portrait pas toujours flatteur des chrétiens indique bien que son auteur (Galère) n'est pas chrétien. Il faut rappeler que, parfois, les auteurs chrétiens ont recopié les décisions anti-chrétiennes pour corroborer leurs propos. On peut ainsi envisager le travail de l'historien, qui s'appuie sur des sources et explicite les témoignages du passé. On peut aussi insister sur l'importance de citer ses sources.

## Apports du document

L'intérêt principal de l'édit de Galère est de permettre de comprendre à la fois les motifs qui conduisent à la persécution des chrétiens et ceux qui expliquent son arrêt.

Galère insiste sur sa volonté de rétablir les coutumes traditionnelles des Romains, et le fait que les chrétiens, par leur comportement, ne respectent pas ces coutumes parce qu'ils ne respectent pas les cultes traditionnels, et se mettent à l'écart de la communauté civile. Dans un contexte de crise, les empereurs estiment nécessaire de rétablir la *concordia deorum* rompue par le non-respect des traditions romaines. La méthode est de contraindre à la participation au culte impérial. Malgré la formulation de l'édit de Galère, les auteurs chrétiens et l'opinion commune, les chrétiens ne sont pas spécifiquement visés : les persécutions concernent tous ceux qui refusent le sacrifice, comme les manichéens, adeptes de l'autre religion en expansion à ce moment. Les persécutions commencent avec Trajan Dèce (règne 249-251), et reprennent avec Valérien (règne 257-258). La phase la plus importante commence en 303 sous Dioclétien (règne 284-305), mais elle est plus ou moins importante selon ses co-empereurs et ses successeurs. Lactance voit la main de Galère, un des plus déterminés à mettre au pas les récalcitrants, dans le déclenchement des persécutions. L'édit de Galère est le premier acte officiel impérial à autoriser le culte chrétien. Son application est partielle et ne concerne que

les provinces directement sous l'autorité de Galère, car l'autorité impériale est alors divisée entre plusieurs empereurs chargés d'un territoire particulier : Maxence, Constantin et Licinius laissent les chrétiens pratiquer leur culte (ces deux derniers accordent la liberté de culte à tous en 313), tandis que Maximin Daïa poursuit les persécutions.

L'édit expose aussi les objectifs du renversement de politique : ici, Galère annonce pratiquement le modèle constantinien. La liberté de culte n'est pas inconditionnelle. Les chrétiens ne doivent pas troubler l'ordre public, c'est-à-dire ne rien faire contre les traditions romaines. Surtout, ils doivent prier leur dieu pour le salut de l'Empire et de l'empereur : les chrétiens peuvent désormais manifester leur fidélité à l'Empire dans le cadre de leurs rites.

Les premiers tétrarques (293 à 305) : Dioclétien, Maximien, Constance et Galère (basilique Saint-Marc de Venise (vers 305, auparavant à Constantinople), photo [Nino Barbieri](#), CC BY-SA 3.0).

